

Rouen, 123.712; Roubaix, 113.205 Nancy, 113.238; Toulouse, 106.331.
Pour les principaux centres du Nord et du Pas-de-Calais, nous donnons ci-dessous leur population en 1921, avec celle de 1911 en regard :

Donai, 31.803, 36.314; Dinkerque, 34.748, 33.891; Lille, 300.952, 217.807; Roubaix, 113.205, 122.720; Tourcoing, 78.600, 82.644; Valenciennes, 84.425, 74.766; Boulogne, 63.534, 63.128; Calais, 73.001, 72.522.

Il reste à parler de la division de la population, au point de vue de la nationalité. La législation électorale nouvelle, telle que l'a fixée la loi du 12 juillet 1919, établit une distinction entre la population française et la population étrangère pour la fixation du nombre des députés. Le dernier recensement des étrangers avait donné un intérêt particulier. Leur nombre est de 1.550.459 et, si l'on défalque ceux d'Alsace et de Moselle, il est de 1.417.357, soit 284.661 de plus qu'en 1911.

Le chiffre de la population totale de la France a donc été influencé par cet accroissement du chiffre de la population étrangère.

Les départements où se rencontre le plus grand nombre d'étrangers sont, par ordre alphabétique :

Les Alpes-Maritimes (100.717), les Ardennes (23.820), l'Aude (23.667), les Bouches-du-Rhône (147.427), le Doubs (14.084), le Gard (14.149), le Hautes-Alpes (10.977), la Gironde (25.347), l'Hérault (62.211), l'Ille-et-Vilaine (22.353), la Loire (18.961), la Marne (11.073), la Meurthe-et-Moselle (43.921), la Meuse (10.622), la Moselle (83.540), le Nord (173.538), l'Oise (17.656), le PAS-DE-CALAIS (33.772), les Basses-Pyrénées (22.102), les Pyrénées-Orientales (34.435), le Bas-Rhin (24.586), le Haut-Rhin (20.176), la Seine (33.698), la Savoie (13.046), la Haute-Savoie (12.146), la Seine (233.820), la Seine-Inférieure (178.787), Seine-et-Marne (10.635), Seine-et-Oise (34.150), la Somme (12.422), et le Var (52.495).

En 1911, le Nord avait 180.004 étrangers et le Pas-de-Calais, 26.582.

Avant le Conseil Suprême

M. Briand sera demain à Cannes
Paris, 2 janvier. — Le président du Conseil quittera Paris demain mardi et arrivera, le lendemain, 4 janvier, à dix heures et demie à Cannes, par train spécial, avec les membres techniques de la délégation française. M. Loucheur le précédera à Cannes de vingt-quatre heures.

M. Bonar Law et sir Worthington Evers ont déjà rejoint M. Lloyd George et M. Whiston Churchill à Cannes. Le reste de la délégation britannique est attendu aujourd'hui.

Les délégations japonaise et belge sont annoncées pour jeudi.

M. Briand et Lloyd George auront, mercredi et jeudi, des conversations préliminaires. La session officielle du conseil suprême s'ouvrira le vendredi 6 janvier.

La mort de la fidèle servante

ELLE NE VOULUT PAS SURVIVRE A SA PATRONNE

Mme Caroline Heintz, âgée de 69 ans, vient de suicider, 56, rue de Bouainvillers. Elle s'est pendue à une des fenêtres du pavillon qu'elle habitait au coin de la rue de Bouainvillers et de la rue Boislévent.

Mlle Heintz avait vu mourir le 9 octobre dernier sa patronne, Mlle Laure Boissade, un service de laquelle elle était restée pendant une trentaine d'années. En mourant, cette personne très charitable, qui légua sa grande partie de sa fortune aux aveugles de guerre, laissait également à sa vieille servante une somme assez importante, ainsi que presque tout son mobilier.

Mais depuis la mort de sa patronne, Mlle Heintz avait tout fait changé sa façon de vivre; elle ne sortait plus et paraissait très sombre. On s'étonnait d'avoir perdu celle qui elle avait pendant si longtemps servie le minait sans doute. Dans son entourage, on ne sait attribuer ce suicide qu'à un inexplicable moment d'égarement.

L'honnête chauffeur

IL TROUVE UN TRESOR DANS SON TAXI ET LE RESTITUE

Paris, 2 janvier. — Reentrant à son garage, le samedi 31 décembre dernier, le chauffeur Léon Fronty, passait l'inspection de sa voiture, lorsqu'il découvrit sous le strapontin un sac à main contenant une somme de 16.800 francs et un titre de pension.

M. Fronty est venu déposer sa trouvaille à la préfecture de police en signalant que son dernier client était un homme qu'il avait conduit à la Porte-Maillot et dont il fournit le signalement.

Une enquête rapide permit d'établir que le sac à main avait été oublié par deux autres personnes chargées par le chauffeur à la gare Montparnasse. Celle-ci, les époux Bocher, habitant Redon, de passage à Paris et demeurant chez un parent à Carbevois, sont rentrés en possession du sac et de son contenu. Ils ont remis une bonne récompense à chauffeur. Celui-ci, qui a son actif plusieurs actes de probité, a été vivement félicité par le commissaire de police.

Le jour de l'An à l'Elysée

M. Millerand fait des vœux pour la paix mondiale

Les réceptions officielles du 1er janvier ont eu lieu dimanche à l'Elysée selon le cérémonial accoutumé.

Après la visite des membres du Gouvernement et des Présidents des deux Chambres, M. Millerand a reçu le corps diplomatique.

Le doyen des ambassadeurs a prononcé un discours disant notamment :

« Par les graves problèmes qu'elle a vu résoudre et par ceux qu'elle a vu ébaucher l'année qui vient de s'écouler marque déjà un grand progrès vers la paix mondiale, qui doit être le fruit de deux années de paix. Puisse l'année nouvelle voir s'achever bientôt cette œuvre de pacification. Pour mener à bien, en ce qui vous concerne, cette tâche, magnifique, vous pouvez, Monsieur le Président, compter sur le plus entier et le plus loyal concours de tous les membres du corps diplomatique; fiers de la haute mission que leur ont confiée leurs gouvernements respectifs, ils seront heureux de coopérer en même temps, pour le plus grand bien de l'humanité, à l'action pacificatrice de la France dans le monde. »

Voici les passages essentiels de la réponse de M. Millerand :

« A l'aube de cette année nouvelle, un même vœu monte à toutes les lèvres : qu'elle apporte au monde entier la paix ; qu'elle repare les maux ; qu'elle efface jusqu'aux traces d'une longue et cruelle guerre. Ce souhait, qui est dans le cœur de tous les peuples, leur volonté concordante est indissolublement pour moi un devoir. Je me félicite d'être personnellement appelé à collaborer avec tous les membres du corps diplomatique, dans un esprit de parfaite entente, à l'accomplissement de ce dessein. L'année qui s'ouvre marquera, j'en ai la confiance, une étape décisive vers son achèvement. »

A BERLIN

Le président Ebert prononce des paroles de paix

Berlin, 2 janvier. — Le président d'empire a reçu hier, à l'occasion du nouvel an et pour la première fois depuis la déclaration de guerre, tous les représentants diplomatiques et les chefs de mission militaires accrédités auprès du gouvernement allemand.

Le chancelier Wirth et les représentants du ministère des affaires étrangères assistaient à la réception.

Le doyen du corps diplomatique, a prononcé une courte allocution dans laquelle il a déclaré que la réception de ce jour constituait un indice réjouissant en vue du retour au sentiment de l'humanité, à l'idéal de fraternité et de paix entre les peuples qui est l'idéal des nations civilisées. Il a émis le vœu que « l'année nouvelle réalise la réconciliation réelle et durable de tous les peuples, réconciliation que tous les hommes sincères et basés sur le respect du droit au travail pacifique, au labeur fertile et sur les lois éternelles de l'équité et de la vérité. »

Dans sa réponse, le président Ebert a déclaré :

« Le peuple allemand ne désire que reconstruire l'existence nationale par un labeur pacifique, à côté des autres nations. Il espère qu'au cours de l'année qui s'ouvre la compréhension des nécessités mondiales fera des progrès et que, par suite, chaque nation s'efforcera de donner à l'humanité une paix véritable et sincère par une collaboration féconde avec les autres peuples. »

Tragique fin d'année

Une femme est trouvée la tête écrasée dans son domicile

Paris, 2 janvier. — Mme Draycott, d'origine anglaise, mariée à un Français, originaire de l'île de Chypre, habitait rue de l'Est, à Boulogne-sur-Seine, un pavillon à deux étages, entouré d'un jardin.

Au fond de ce jardin se trouve un atelier assez vaste, contigu à un garage d'automobile. Dans cet atelier, M. Draycott, mari de la victime et qui est chimiste, prépare un sérum antitypique. Les concierges habitent un petit logement situé à l'entrée du pavillon et le chauffeur d'automobile à quelques mètres du pavillon, dans un hôtel.

Quelques jours avant Noël, M. Draycott partait pour l'Angleterre, laissant sa femme seule.

Or, hier, les concierges, étonnés de n'avoir pas vu Mme Draycott depuis samedi, priaient le chauffeur d'entrer dans le pavillon. « Bah, répondit-il, elle est fatiguée; il faut la laisser dormir. » Et il retourna travailler au garage.

Ce matin, le concierge, M. Stallo, insista à nouveau et le chauffeur, qui répondit : « Bien, je vais y aller. »

M. Stallo se rendit sans tarder chez le commissaire de police de Boulogne. Le magistrat fit ouvrir la porte du pavillon par le chauffeur et trouva étendue dans le vestibule, Mme Draycott, dont la tête ensanglantée, était littéralement écrasée.

Les Prorogations

Intéressant arrêt de la Cour de Cassation

Les propriétaires et leurs représentants ne cessent de répéter que le point de départ de la prorogation est la date de la promulgation de la loi fixant la cessation des hostilités, surtout, ajoutent-ils, si le locataire a effectué un acte de prorogation portant cette indication. Certaines commissions arbitrales avaient admis cette interprétation. Nous avons à maintes reprises protesté. Nous doutons que le point de départ de la prorogation ne devait être que la date fixée par le congrès pour sortir des lieux.

La commission supérieure de cassation vient de statuer de la façon suivante :

« Attendu, d'une part, qu'il résulte de la sentence attaquée que le locataire Heudobourg a, par acte du 13 septembre 1919, formé une demande de prorogation de deux années à partir du décret fixant la cessation des hostilités; que son propriétaire lui ayant assigné congé à la date du 20 décembre 1920 pour le 31 juin 1921, a répliqué dans les 30 jours par une nouvelle demande de prorogation ayant pour point de départ cette dernière date ;

« Attendu que le bailleur Leboulleux soutient que c'est à tort que la Commission arbitrale a accueilli la demande du locataire, alors que celui-ci ne réclamait dans sa première notification qu'une prolongation courant du décret de cessation des hostilités ;

« Mais attendu que le propriétaire n'avait pas accepté la première demande de prorogation ; qu'en lui donnant congé pour une date antérieure à l'échéance de la prorogation demandée le 13 septembre 1919, il ouvrait pour le locataire le droit à formuler une nouvelle déclaration de maintien dans les lieux ; qu'en décidant que l'attitude de Leboulleux est la seule cause de la seconde demande et en validant la prorogation à l'expiration du délai fixé par la Commission arbitrale à l'expiration de l'article 56 de la loi du 9 mars 1918. »

« Rejeté... »

Il est donc reconnu que bien que le locataire ait dans sa notification fixé la cessation des hostilités comme point de départ de ses deux années de prorogation, le propriétaire lui signifie un congé ultérieurement, il est fondé à répliquer dans les vingt jours par une nouvelle demande de prorogation ayant pour point de départ la date pour laquelle le congé lui a été donné.

Haines de village

LES DEUX CULTIVATEURS QUI BRULENT VIF UN JEUNE HOMME VONT ETRE TRADUITS EN ASSISES

Compigné, 2 janvier. — En juillet dernier, à la suite d'une campagne de presse le Journal de Compigné ouvrit une enquête sur une affaire dramatique qui se déroula pendant les premiers jours de la guerre.

On se souvient des faits :

Le 5 septembre 1914, un incendie éclatait dans la commune de Vandœuvre (Oise). Le rumeur publique accusa un jeune cultivateur agricole, Camille Caron. La commune était en territoire envahi, une sorte de comité de salut public fut constitué qui jugea sur le champ le jeune Caron et sans suite forme de procès le condamna à mort, ordonnant qu'il serait brûlé sur le bûcher, qui était accusé d'avoir allumé.

Deux cultivateurs, Désiré Axel et Gérard Bulot, qui furent les exécuteurs de cette sentence, et firent mourir le jeune Caron dans les flammes, viennent d'être renvoyés devant la Chambre des mises en accusation, sous l'inculpation de meurtre. Ils seront défendus devant les Assises de l'Oise par Mes Casanova et Eugène Lamoignon.

POLICIERS SUSCEPTIBLES

LES AGENTS DE GRENOBLE CONTRE UN CARICATURISTE

Grenoble, 2 janvier. — Il en arrive une bien bonne au peintre caricaturiste Bessac dont le talent se prodigue dans toutes les vitrines élégantes de Grenoble. Il a tout récemment écrit pour la police grenobloise contre lui.

Bessac peignit pour le bal de la classe 18 une affiche représentant deux braves agents — un petit, gros et un grand, mais — disant à une aimable personne, tout en désignant la salle du bal : « Ah ! oui, madame... »

Cette affiche fut apposée à l'intérieur des cafés.

Scandale ! L'Amicale des agents de police s'indigna, obtint l'enlèvement des affiches attentatoires.

Bessac, lui-même, est convoqué devant M. le commissaire central.

Il y va, tout tremblant, appuyé par un jeune et ardent conseiller municipal.

— Mais, monsieur le commissaire central, dit ce dernier, la France, c'était autrefois la Gaulle, le pays de l'Humour... Tenez, Clemenceau, le premier Fils de France, n'a jamais protesté... et pourtant on sait si la caricature... Allons, dites à vos agents de se calmer !

M. Poillet, commissaire central, a souri... Et ce n'est qu'à ce moment que M. Bessac a été complètement rassuré...

Un chapitre vécu de "La Terre"

EN VIEUX PAYSAN PREFERA LA MORT AU PARTAGE DE SES ECUS

Bourvals, 2 janvier. — Au Vauroux, il y a 15 jours, décédait une fermière. Mme Legrand, âgée de 76 ans, laissant un mari, Cyrille Legrand, et un fils, le premier Fils de France, âgé de 51 ans, propriétaire d'une des plus belles fermes des environs. Il fut question d'héritage. Accompagné d'une notaire, M. Caquerot, de La Basse, la fille se présenta chez son père pour les inventaires. L'octogénaire s'aperçut que son enfant allait réclamer sa part des biens; avait dit aux voisins : « Si elle vient, je la tue, et ce sera mon dernier jour ! »

Cyrille Legrand prit un revolver et le braqua froidement dans la direction de sa fille. Une première balle alla se loger dans le mur. Mme Legrand se sauva, tandis que le notaire se précipitait sur le vieillard pour le désarmer.

Un quart d'heure après, Cyrille Legrand avait fait croire au notaire que tout était fini, tournant le dos à son père, il se précipita dans les balles dans la tête. La mort fut presque instantanée.

Le vieux fermier avait préféré la mort au partage de ses écus. (Gazette.)

L'attaque d'un courrier-postal

LES AGRESSEURS SONT ARRETES

Lyon, 2 janvier. — Les recherches que poursuivait la brigade mobile de Lyon et la brigade lyonnaise pour retrouver les auteurs de l'agression audacieuse dont avait été victime, la veille de Noël, M. Jean Drevet, courrier-facteur de Trévoux, viennent d'aboutir à l'arrestation des coupables.

Hier matin, les inspecteurs appréhendaient, à son domicile, rue Flochet, Pierre Junion, 31 ans, tourneur sur métaux, qui, après un assez long cousinage se décida enfin à faire des aveux.

Le commissaire qui l'avait préparé le coup de main avec un camarade de hasard, dont il affirmait ignorer le domicile et qu'il prétend ne connaître que sous le prénom de François. Ils avaient pris tous deux un taxi-auto à une station du centre de la ville et s'étaient fait conduire à quelque distance du lieu choisi pour l'attentat. Tout s'était passé sans bruit, sans résistance de la part du facteur terrorisé et le chauffeur, Joseph Vicard, n'avait rien vu ni entendu.

Ce n'est que le lendemain, en lisant dans les journaux le récit de l'agression, qu'il soupçonna ses clients de la veille d'en être les auteurs. Son tort fut de ne pas aller aussitôt faire sa déclaration au service de la sûreté.

On procéda, en outre, à l'arrestation d'un comparse, un garçon de bar nommé Ardalion, qui avait avancé à Junion la somme nécessaire pour payer le taxi. Ardalion prétend qu'il ignorait à quoi cet argent était destiné.

François n'est pas encore pris. Son identité véritable est-elle à présent connue et le bandit ne tardera pas à rejoindre son camarade Junion sous les verrous.

Tués à coups de hache

LE NEVEU DE LA VICTIME EST ARRETE

Amiens, 2 janvier. — A Pienne, près de Mendicq, César Bantioli, 51 ans, maçon, sujet italien, a été trouvé assassiné chez lui, la tête fracassée à coups de hache. La mort remonte à cinq jours.

On a arrêté son neveu, nommé Bariati, âgé de 29 ans, qui logeait avec lui et dont l'attitude paraît suspecte. On recherche le fils de la victime, qui a quitté le pays depuis plusieurs jours.

Houille artificielle

ELLE COUTERA MOINS PRIX DU CHARBON ORDINAIRE

Des chimistes allemands assurent avoir découvert le moyen de faire de « l'or synthétique ». Voici maintenant que les journaux allemands annoncent que des chimistes bavarois auraient trouvé le moyen de fabriquer du charbon artificiel. On précise même qu'un pharmacien de Munich aurait réussi à obtenir, après six années d'études, grâce à une composition provenant de différents minéraux, un minerai dépourvu de charbon. Cet essai développerait une force combustible de 8.000 calories et pourrait facilement être gazéifié, donnant ainsi un gaz d'usage bon marché que celui provenant du charbon ordinaire.

Ce charbon artificiel pourra être vendu moitié moins cher que le charbon ordinaire.

Nouvel-An Sportif

LES RENCONTRES DE DIMANCHE OLYMPIQUE LILLOIS ET BIEDA N. A. C. FONT MATCH NUL

Dimanche après-midi sur le terrain de l'Avenue de Dunkerque, à Lille, les équipes de joueurs de football des Olympiques de Lille et de la N. A. C. ont joué un match nul.

La rencontre pleine d'intérêt, donna ce qu'elle promet, et malgré le vent qui soufflait avec force, gênant les combinaisons, le jeu fut bon de bon facture.

Le premier mi-temps fut pour les Lillois qui dominèrent grâce à leur ligne intermédiaire et

LES DEUX CULTIVATEURS QUI BRULENT VIF UN JEUNE HOMME VONT ETRE TRADUITS EN ASSISES

Compigné, 2 janvier. — En juillet dernier, à la suite d'une campagne de presse le Journal de Compigné ouvrit une enquête sur une affaire dramatique qui se déroula pendant les premiers jours de la guerre.

On se souvient des faits :

Le 5 septembre 1914, un incendie éclatait dans la commune de Vandœuvre (Oise). Le rumeur publique accusa un jeune cultivateur agricole, Camille Caron. La commune était en territoire envahi, une sorte de comité de salut public fut constitué qui jugea sur le champ le jeune Caron et sans suite forme de procès le condamna à mort, ordonnant qu'il serait brûlé sur le bûcher, qui était accusé d'avoir allumé.

Deux cultivateurs, Désiré Axel et Gérard Bulot, qui furent les exécuteurs de cette sentence, et firent mourir le jeune Caron dans les flammes, viennent d'être renvoyés devant la Chambre des mises en accusation, sous l'inculpation de meurtre. Ils seront défendus devant les Assises de l'Oise par Mes Casanova et Eugène Lamoignon.

POLICIERS SUSCEPTIBLES

LES AGENTS DE GRENOBLE CONTRE UN CARICATURISTE

Grenoble, 2 janvier. — Il en arrive une bien bonne au peintre caricaturiste Bessac dont le talent se prodigue dans toutes les vitrines élégantes de Grenoble. Il a tout récemment écrit pour la police grenobloise contre lui.

Bessac peignit pour le bal de la classe 18 une affiche représentant deux braves agents — un petit, gros et un grand, mais — disant à une aimable personne, tout en désignant la salle du bal : « Ah ! oui, madame... »

Cette affiche fut apposée à l'intérieur des cafés.

Scandale ! L'Amicale des agents de police s'indigna, obtint l'enlèvement des affiches attentatoires.

Bessac, lui-même, est convoqué devant M. le commissaire central.

Il y va, tout tremblant, appuyé par un jeune et ardent conseiller municipal.

— Mais, monsieur le commissaire central, dit ce dernier, la France, c'était autrefois la Gaulle, le pays de l'Humour... Tenez, Clemenceau, le premier Fils de France, n'a jamais protesté... et pourtant on sait si la caricature... Allons, dites à vos agents de se calmer !

M. Poillet, commissaire central, a souri... Et ce n'est qu'à ce moment que M. Bessac a été complètement rassuré...

Un chapitre vécu de "La Terre"

EN VIEUX PAYSAN PREFERA LA MORT AU PARTAGE DE SES ECUS

Bourvals, 2 janvier. — Au Vauroux, il y a 15 jours, décédait une fermière. Mme Legrand, âgée de 76 ans, laissant un mari, Cyrille Legrand, et un fils, le premier Fils de France, âgé de 51 ans, propriétaire d'une des plus belles fermes des environs. Il fut question d'héritage. Accompagné d'une notaire, M. Caquerot, de La Basse, la fille se présenta chez son père pour les inventaires. L'octogénaire s'aperçut que son enfant allait réclamer sa part des biens; avait dit aux voisins : « Si elle vient, je la tue, et ce sera mon dernier jour ! »

Cyrille Legrand prit un revolver et le braqua froidement dans la direction de sa fille. Une première balle alla se loger dans le mur. Mme Legrand se sauva, tandis que le notaire se précipitait sur le vieillard pour le désarmer.

Un quart d'heure après, Cyrille Legrand avait fait croire au notaire que tout était fini, tournant le dos à son père, il se précipita dans les balles dans la tête. La mort fut presque instantanée.

Le vieux fermier avait préféré la mort au partage de ses écus. (Gazette.)

L'attaque d'un courrier-postal

LES AGRESSEURS SONT ARRETES

Lyon, 2 janvier. — Les recherches que poursuivait la brigade mobile de Lyon et la brigade lyonnaise pour retrouver les auteurs de l'agression audacieuse dont avait été victime, la veille de Noël, M. Jean Drevet, courrier-facteur de Trévoux, viennent d'aboutir à l'arrestation des coupables.

Hier matin, les inspecteurs appréhendaient, à son domicile, rue Flochet, Pierre Junion, 31 ans, tourneur sur métaux, qui, après un assez long cousinage se décida enfin à faire des aveux.

Le commissaire qui l'avait préparé le coup de main avec un camarade de hasard, dont il affirmait ignorer le domicile et qu'il prétend ne connaître que sous le prénom de François. Ils avaient pris tous deux un taxi-auto à une station du centre de la ville et s'étaient fait conduire à quelque distance du lieu choisi pour l'attentat. Tout s'était passé sans bruit, sans résistance de la part du facteur terrorisé et le chauffeur, Joseph Vicard, n'avait rien vu ni entendu.

Ce n'est que le lendemain, en lisant dans les journaux le récit de l'agression, qu'il soupçonna ses clients de la veille d'en être les auteurs. Son tort fut de ne pas aller aussitôt faire sa déclaration au service de la sûreté.

On procéda, en outre, à l'arrestation d'un comparse, un garçon de bar nommé Ardalion, qui avait avancé à Junion la somme nécessaire pour payer le taxi. Ardalion prétend qu'il ignorait à quoi cet argent était destiné.

François n'est pas encore pris. Son identité véritable est-elle à présent connue et le bandit ne tardera pas à rejoindre son camarade Junion sous les verrous.

Tués à coups de hache

LE NEVEU DE LA VICTIME EST ARRETE

Amiens, 2 janvier. — A Pienne, près de Mendicq, César Bantioli, 51 ans, maçon, sujet italien, a été trouvé assassiné chez lui, la tête fracassée à coups de hache. La mort remonte à cinq jours.

On a arrêté son neveu, nommé Bariati, âgé de 29 ans, qui logeait avec lui et dont l'attitude paraît suspecte. On recherche le fils de la victime, qui a quitté le pays depuis plusieurs jours.

Houille artificielle

ELLE COUTERA MOINS PRIX DU CHARBON ORDINAIRE

Des chimistes allemands assurent avoir découvert le moyen de faire de « l'or synthétique ». Voici maintenant que les journaux allemands annoncent que des chimistes bavarois auraient trouvé le moyen de fabriquer du charbon artificiel. On précise même qu'un pharmacien de Munich aurait réussi à obtenir, après six années d'études, grâce à une composition provenant de différents minéraux, un minerai dépourvu de charbon. Cet essai développerait une force combustible de 8.000 calories et pourrait facilement être gazéifié, donnant ainsi un gaz d'usage bon marché que celui provenant du charbon ordinaire.

Ce charbon artificiel pourra être vendu moitié moins cher que le charbon ordinaire.

Nouvel-An Sportif

LES RENCONTRES DE DIMANCHE OLYMPIQUE LILLOIS ET BIEDA N. A. C. FONT MATCH NUL

Dimanche après-midi sur le terrain de l'Avenue de Dunkerque, à Lille, les équipes de joueurs de football des Olympiques de Lille et de la N. A. C. ont joué un match nul.

La rencontre pleine d'intérêt, donna ce qu'elle promet, et malgré le vent qui soufflait avec force, gênant les combinaisons, le jeu fut bon de bon facture.

Le premier mi-temps fut pour les Lillois qui dominèrent grâce à leur ligne intermédiaire et

LES DEUX CULTIVATEURS QUI BRULENT VIF UN JEUNE HOMME VONT ETRE TRADUITS EN ASSISES

Compigné, 2 janvier. — En juillet dernier, à la suite d'une campagne de presse le Journal de Compigné ouvrit une enquête sur une affaire dramatique qui se déroula pendant les premiers jours de la guerre.

On se souvient des faits :

Le 5 septembre 1914, un incendie éclatait dans la commune de Vandœuvre (Oise). Le rumeur publique accusa un jeune cultivateur agricole, Camille Caron. La commune était en territoire envahi, une sorte de comité de salut public fut constitué qui jugea sur le champ le jeune Caron et sans suite forme de procès le condamna à mort, ordonnant qu'il serait brûlé sur le bûcher, qui était accusé d'avoir allumé.

Deux cultivateurs, Désiré Axel et Gérard Bulot, qui furent les exécuteurs de cette sentence, et firent mourir le jeune Caron dans les flammes, viennent d'être renvoyés devant la Chambre des mises en accusation, sous l'inculpation de meurtre. Ils seront défendus devant les Assises de l'Oise par Mes Casanova et Eugène Lamoignon.

POLICIERS SUSCEPTIBLES

LES AGENTS DE GRENOBLE CONTRE UN CARICATURISTE

Grenoble, 2 janvier. — Il en arrive une bien bonne au peintre caricaturiste Bessac dont le talent se prodigue dans toutes les vitrines élégantes de Grenoble. Il a tout récemment écrit pour la police grenobloise contre lui.

Bessac peignit pour le bal de la classe 18 une affiche représentant deux braves agents — un petit, gros et un grand, mais — disant à une aimable personne, tout en désignant la salle du bal : « Ah ! oui, madame... »

Cette affiche fut apposée à l'intérieur des cafés.

Scandale ! L'Amicale des agents de police s'indigna, obtint l'enlèvement des affiches attentatoires.

Bessac, lui-même, est convoqué devant M. le commissaire central.

Il y va, tout tremblant, appuyé par un jeune et ardent conseiller municipal.

— Mais, monsieur le commissaire central, dit ce dernier, la France, c'était autrefois la Gaulle, le pays de l'Humour... Tenez, Clemenceau, le premier Fils de France, n'a jamais protesté... et pourtant on sait si la caricature... Allons, dites à vos agents de se calmer !

M. Poillet, commissaire central, a souri... Et ce n'est qu'à ce moment que M. Bessac a été complètement rassuré...

Un chapitre vécu de "La Terre"

EN VIEUX PAYSAN PREFERA LA MORT AU PARTAGE DE SES ECUS

Bourvals, 2 janvier. — Au Vauroux, il y a 15 jours, décédait une fermière. Mme Legrand, âgée de 76 ans, laissant un mari, Cyrille Legrand, et un fils, le premier Fils de France, âgé de 51 ans, propriétaire d'une des plus belles fermes des environs. Il fut question d'héritage. Accompagné d'une notaire, M. Caquerot, de La Basse, la fille se présenta chez son père pour les inventaires. L'octogénaire s'aperçut que son enfant allait réclamer sa part des biens; avait dit aux voisins : « Si elle vient, je la tue, et ce sera mon dernier jour ! »

Cyrille Legrand prit un revolver et le braqua froidement dans la direction de sa fille. Une première balle alla se loger dans le mur. Mme Legrand se sauva, tandis que le notaire se précipitait sur le vieillard pour le désarmer.

Un quart d'heure après, Cyrille Legrand avait fait croire au notaire que tout était fini, tournant le dos à son père, il se précipita dans les balles dans la tête. La mort fut presque instantanée.

Le vieux fermier avait préféré la mort au partage de ses écus. (Gazette.)

L'attaque d'un courrier-postal

LES AGRESSEURS SONT ARRETES

Lyon, 2 janvier. — Les recherches que poursuivait la brigade mobile de Lyon et la brigade lyonnaise pour retrouver les auteurs de l'agression audacieuse dont avait été victime, la veille de Noël, M. Jean Drevet, courrier-facteur de Trévoux, viennent d'aboutir à l'arrestation des coupables.

Hier matin, les inspecteurs appréhendaient, à son domicile, rue Flochet, Pierre Junion, 31 ans, tourneur sur métaux, qui, après un assez long cousinage se décida enfin à faire des aveux.

Le commissaire qui l'avait préparé le coup de main avec un camarade de hasard, dont il affirmait ignorer le domicile et qu'il prétend ne connaître que sous le prénom de François. Ils avaient pris tous deux un taxi-auto à une station du centre de la ville et s'étaient fait conduire à quelque distance du lieu choisi pour l'attentat. Tout s'était passé sans bruit, sans résistance de la part du facteur terrorisé et le chauffeur, Joseph Vicard, n'avait rien vu ni entendu.

Ce n'est que le lendemain, en lisant dans les journaux le récit de l'agression, qu'il soupçonna ses clients de la veille d'en être les auteurs. Son tort fut de ne pas aller aussitôt faire sa déclaration au service de la sûreté.

On procéda, en outre, à l'arrestation d'un comparse, un garçon de bar nommé Ardalion, qui avait avancé à Junion la somme nécessaire pour payer le taxi. Ardalion prétend qu'il ignorait à quoi cet argent était destiné.

François n'est pas encore pris. Son identité véritable est-elle à présent connue et le bandit ne tardera pas à rejoindre son camarade Junion sous les verrous.

Tués à coups de hache

LE NEVEU DE LA VICTIME EST ARRETE

Amiens, 2 janvier. — A Pienne, près de Mendicq, César Bantioli, 51 ans, maçon, sujet italien, a été trouvé assassiné chez lui, la tête fracassée à coups de hache. La mort remonte à cinq jours.

On a arrêté son neveu, nommé Bariati, âgé de 29 ans, qui logeait avec lui et dont l'attitude paraît suspecte. On recherche le fils de la victime, qui a quitté le pays depuis plusieurs jours.

Houille artificielle

ELLE COUTERA MOINS PRIX DU CHARBON ORDINAIRE

Des chimistes allemands assurent avoir découvert le moyen de faire de « l'or synthétique ». Voici maintenant que les journaux allemands annoncent que des chimistes bavarois auraient trouvé le moyen de fabriquer du charbon artificiel. On précise même qu'un pharmacien de Munich aurait réussi à obtenir, après six années d'études, grâce à une composition provenant de différents minéraux, un minerai dépourvu de charbon. Cet essai développerait une force combustible de 8.000 calories et pourrait facilement être gazéifié, donnant ainsi un gaz d'usage bon marché que celui provenant du charbon ordinaire.

Ce charbon artificiel pourra être vendu moitié moins cher que le charbon ordinaire.

Nouvel-An Sportif

LES RENCONTRES DE DIMANCHE OLYMPIQUE LILLOIS ET BIEDA N. A. C. FONT MATCH NUL

Dimanche après-midi sur le terrain de l'Avenue de Dunkerque, à Lille, les équipes de joueurs de football des Olympiques de Lille et de la N. A. C. ont joué un match nul.

La rencontre pleine d'intérêt, donna ce qu'elle promet, et malgré le vent qui soufflait avec force, gênant les combinaisons, le jeu fut bon de bon facture.

Le premier mi-temps fut pour les Lillois qui dominèrent grâce à leur ligne intermédiaire et

BYRRH

VIN TONIQUE-HYGIENIQUE-SAVOUREUX

construite dans une pâture de la ferme Byusse, rue de Cohem, 12, aux Trois-Ponts. Les pompiers, survenus à première alerte, ont éteint le foyer d'incendie.

LES ETRENNES DES VOLEURS

Dans la nuit du Nouvel An, des individus ont pénétré chez M. Léon Galland, représentant, rue Cuvier, 21. Ils ont fouillé toute la maison, on ne s'est aperçu de rien à l'échappée. M. Galland n'a pu déterminer le montant du vol.

SEANCE SPORTIVE FRANCO-ANGLAISE INTERSCOLAIRE

Les écoliers anglais du Comité de Kent, venus faire un pèlerinage sur nos champs de bataille, seront à Roubaix aujourd'hui. L'équipe anglaise des Marines — âgée de 14 ans — se produisant sur le vaste terrain du Parc Jean Dubrulle, sous la présidence de notre ami, le Dr Dupré, adjoint au maire.

Une réception aura lieu ensuite à la mairie, à 5 heures du soir.

Le Racing-Club, qui organise la séance, a décidé de mettre 300 places à la disposition des jeunes garçons de moins de 14 ans. Ceux qui désirent en profiter doivent s'adresser au siège, Café Belle-Vue, rue Neuve.

DETOURNEMENT DE CHARBON

Simon Bonta, 21 ans, chauffeur d'auto, rue de Rocroy, 26, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'un vol de 150 kilos de charbon, chez son patron, M. J.-B. Hazebrouck, négociant en charbons, rue de Roubaix, 33, à Watrellos.

FÊTES DE QUARTIER

Les commerçants du quartier du Tilleul, du Cheval-Blanc et du Triangle ont le vendredi soir, à la Bellevue, rue de Lannoy, une réunion où a été étudié le programme d'une fête de bienfaisance organisée pour les 15, 16 et 17 avril prochain, en faveur des convalescents chargés de famille de l'hôpital de « La Fraternité ».

Il a été décidé que cette fête comportera, le 15 avril : salves d'artillerie, illuminations, retraits aux flambeaux, etc. le 16 avril : concert-agéité, fête de gymnastique, courses cyclistes, fête musicale ; le 17 avril : jeux populaires, bals royaux, courses cyclistes, courses pédestres, etc.

LA VRAIE ELEGANCE

Quand, sur les pas d'une élégante, Vous surprend une odeur violente, Ce n'est pas le Congo Vaisquier, Lui est discret et distingué.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Chez Motte-Bossut et fils, Baetens Sidonie, rue de Leers, cour Tiberghien, 4, 12 jours, Housseur, — Chez Van Wymberghe Charles, Vertennot Henri, rue Voltaire, cour Leobroe, 1, 60 jours, Carelle, — Chez Aug. Lepoutre et Cie, Cour de la Chapelle, 12, 12 jours, — Chez H. Boulogne et Frères, 10, 10 jours, — Chez les fils de P. Deleu, Cour de la Chapelle, rue de la Basse-Masure, 11, 10 jours, Dubois, — Chez Auguste Lepoutre et Cie, La Vierge Joseph, rue Saint-Laurent, 7, 12 jours, Vanlier, —